№ 107 — 9me année

Le numéro: 5 centimes.

Jeudi 14 Septembre 1911

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro . . .	15.—	7.80	4.40

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.10	0.20	0.30
Réclames		0.40	

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" à Sion.

On demande de suite une
Jeune fille
propre et active de 18-20 ans comme
bonne à tout faire
dans petit ménage de 3 personnes.
Ecrire ou se présenter à Mme BOHY, LAUSANNE, Villa Cornélia 2.

Dactylographe
Jeune demoiselle au courant de tous les travaux de bureau cherche emploi immédiat et stable dans bureau de Sion ou environs. Accepterait aussi place de caissière. Excellents certificats à disposition.
Prière d'adresser offres sous L. C. M. au bureau du Journal.

On cherche à acheter, éventuellement aussi par petites parties
10 wagons pommes p. cidre
20 wagons poires p. cidre
Offres indiquant dernier prix sous chiffre F. W. U. 318 à l'Agence de publicité Rudolph Mosse, Francfort s. M.

Chair de Cheval
J'envoie chaque jour par remboursement de la chair de cheval enfumée de Ire qualité, sans os à 80 cts. la livre.
Cervelas à 10 cts. la pièce
G. Bürgisser, boucherie
Emmen près de Lucerne

Le Savon
Au Goudron et au Soufre
marque: deux mineurs
est depuis bien des années reconnu le meilleur remède contre toutes les impuretés de la peau, boutons, pellicules des cheveux et de la barbe. Véritable seulement de
Bergmann & Co., Zurich.
En vente à 80 Cts, chez:
P. de Chastonay, pharm., Sierre

L'art de faire le vin
Demandez les renseignements **gratuits** permettant à chacun de faire sa provision d'excellent vin rouge ou blanc artificiel. Albert Margot, Fabrique de vin autorisée, Lausanne.

Si vous voulez savoir exactement le temps qu'il fera le lendemain
Demandez tout de suite l'envoi de mon
BAROMÈTRE „EXACT"
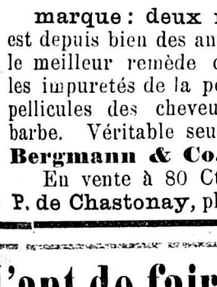
comme le modèle ci-contre avec indication au prix de 2 fr. 75 contre remboursement; baromètre est le meilleur prophète indiquant le temps exactement au l'avance.
Bonne marque garantie
Très belle garniture pr. la chambre
C. WOLTER-MŒRI
La Chaux-de-Fonds

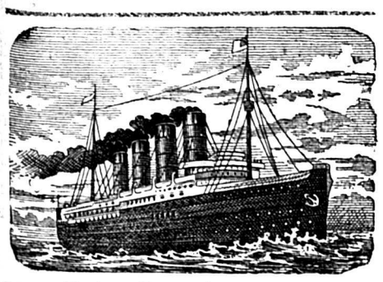
Emigration et passage
pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageuses par
Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion
représentant de **Zwilchenbart S. A. Bâle**, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.

Nouveau!
Potages MAGGI
Sortes extra
en cubes

Champignons (sorte nouvelle)
Mockturtle,
Londonderry
Oxtail.
Prière de demander expressément à l'achat, les Potages MAGGI, et s'assurer de la „Croix-Etoile"

Banque de Sierre Sierre
COMPTE DE VIREMENT A LA BANQUE NATIONALE SUISSE
Nous donnons: le 4 1/4 % sur obligations de 500 frs. et 1000 frs. dénonçables tous les ans;
le 4 % en Caisse d'Epargne.
Prêts sur hypothèque ou contre nantissement
Encaissement de coupons et de chèques sur la Suisse et l'Etranger. Garde de titres
La Direction

LA BOUCHERIE
Louis MOREL à Genève
Place du Bourg-de-four 17
expédie du bœuf première qualité par colis postaux de 5 kilos, aux prix suivants:
bœuf à bouillir depuis 1.40 le kg.
„ à rotir „ 1.70 le kg.
Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

Travaux d'impression
en tous genres
Imprimerie GESSLER
Rue de la Dent-Blanche
Beau choix d'étiquettes de vins
Exécution à toute heure de faire-part de décès
Livraison rapide et soignée à des prix très modérés

Lots
Que ceux qui veulent encore acheter des billets de la loterie de la conservation des sites en faveur du Musée de l'Engadine se dépêchent, le stock est bientôt épuisé.
Tirage fixé irrévoc. au 30 sept. 1911.
L'envoi en remboursement par l'Agence centrale, Passage de Werdt 189, à Berne ne se fera que pendant quelques jours encore.

Femmes
dans les retards n'employez que le
MENSTRUOL
Prix, 6 fr franco. Efficacité garantie.
Dépôt général: PHARMACIE DE LA COURONNE, **Lapontroie** (Alsace Allemagne No. 589.

Occasion
A vendre faute de place deux grandes cages à lapins ayant plusieurs compartiments.
S'adresser au Journal qui indiquera.

SENORITA

TONDEUSES 6-12
pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 mm fr. 5.—, 3 et 7 mm. fr. 5.50, 3, 7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis, 4,50

COUTEAUX ordonnance militaire à **fr. 2.50.** Pour Officiers fr. **3.50.**
Armes à feu
Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.60. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6,50 Pistolet, fr. 1.65.
Ls. ISCHI, fabr. PAYERNE

VIN DE RAISINS SECS
BLANC à frs. 23.— les 100 litres
ROUGE à frs. 32.— les 100 litres
prix en gare de Morat — contre remboursement.
Analysé par les chimistes - Fûts à disposition - Echantillons gratis et franco
OSCAR ROGGEN, MORAT.

HOMOPHONE
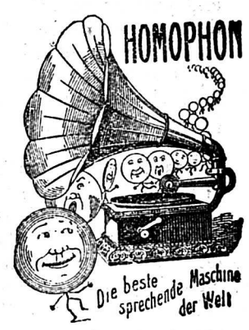

maschine parlante idéale, élégante boîte noyer de 36 cm. sur 36 cm., pavillon fleur de 50 cm. 10.000 productions enregistrées par les meilleurs artistes du monde.
Livrée avec 50 morceaux au choix du client.
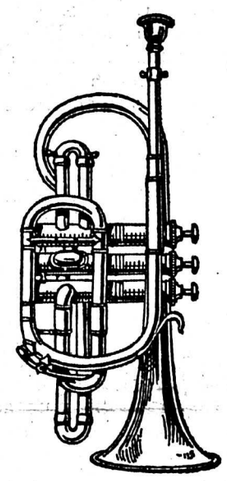
Payable
6 fr. par mois
20 Centimes par jour
30 MOIS DE CREDIT
UNION ARTISTIQUE
25 RUE GENERAL DUFOUR 25
GENÈVE
Maison livrant tous les instruments en cuivre à cordes, en bois, payable par mensualité, depuis
Fr. 5 par mois
Demandez
CATALOGUE et CONDITIONS

Technicum cantonal de Bienne.
Les examens d'admission pour le semestre d'hiver 1911/12 auront lieu le 25 septembre à 8 heures du matin. L'établissement reçoit des élèves dans les sections suivantes:
1. Mécanique technique; 2. Electrotechnique; 3. Architecture; 4. Horlogerie; 5. Mécanique pratique; 6. Arts industriels et gravure; 7. Cours préparatoire.
L'enseignements se donne en français et en allemand.
L'ouverture du semestre d'hiver est fixée à 27 septembre à 8 heures du matin. La direction fournit tous les renseignements nécessaires et reçoit les demandes d'inscription. Programme gratuit.

Importante Maison
de la Suisse Romande accepterait représentation d'une bonne Firme, ayant la spécialité de
Fendant et Dôle
S'adresser par écrit sous chiffres 1936 à Haasenstein & Vogler, Sion

MACULATURES à vendre à l'imprimerie du Journal

Fabrique de Chalets Suisses
TÉLEPHONE 34-93
J. Mathey
PRILLY-LAUSANNE
Pavillons - Kiosques - Garages
MAZOTS
Chalets démontables
CATALOGUES et DEVIS sur demande
EXPORTATION

France et Allemagne

Les négociations franco-allemandes suivent leur cours et malgré la persistance de certaines nouvelles pessimistes, on peut considérer comme maintenant certain que l'affaire marocaine sera réglée à l'amiable.

Le conseil des ministres français réuni hier, mardi, a examiné le projet de réponse aux dernières propositions allemandes, élaboré au quai d'Orsay.

La plupart des membres du cabinet ont d'ailleurs déjà connaissance de cette réponse et en ont, à l unanimité, approuvé les termes.

On a indiqué déjà que sur la majorité des points et sur les point sessentiels, la France maintient ses propositions initiales, en face de la contradiction allemande.

Le nouveau texte qui sera prochainement envoyé à Berlin rétablit sur tous les points indispensables, les formules françaises concernant le libre exercice du contrôle politique français et le maintien absolu de l'égalité économique, sans distinction de pavillon et sans octroi d'aucun privilège.

La réponse française renouvelle et accentue d'ailleurs l'exposé des raison de fait et de droit qui, tant du point de vue des intérêts français que du point de vue international, justifient le maintien à peu près textuel du premier projet.

En ce qui concerne les précisions et les garanties de détail réclamées par l'Allemagne sur certains points secondaires et notamment sur les usages et pratiques de commerce au Maroc, la réponse française donne toutes les explications supplémentaires souhaitées à Berlin et l'assurance d'une liberté complète du commerce allemand, dans les limites des principes généraux que la France s'est engagée vis-à-vis de toutes les puissances à faire respecter au Maroc.

Les journaux berlinois de lundi matin reproduisaient la note suivante que leur a transmise l'agence officieuse Wolf:

« La Gazette de Cologne » apprend, au sujet des pourparlers franco-allemands, qu'on doit pouvoir compter que la réponse française parviendra à Berlin à la fin de la semaine. A partir de ce moment, on sera en état d'élaborer la réponse qu'il y aurait à faire à la note française.

» D'après la tournure prise jusqu'à présent des pourparlers, il est peu probable que l'Allemagne soit obligée de répondre à nouveau. Le développement suivi jusqu'à présent permet d'admettre que les deux partis arriveront à une solution de l'affaire ».

Le « Lokal Anzaiger » gouvernemental, s'élève contre l'affirmation de journaux français déclarant que l'Allemagne, dans ses contre-propositions, aurait demandé des droits spéciaux au Maroc.

Le « Lokal Anzeiger » déclare que ce ne fut jamais le cas; que bien au contraire, l'Allemagne, par ses exigences, veut garantir à toutes les puissances que la France ne monopolisera pas les travaux publics.

Le journal gouvernemental répète ensuite que la question des compensations territoriales nécessitera un traité spécial, alors que toutes les autres seront consignées dans un traité complémentaire de celui d'Algésiras.

« Au cas, est-il ajouté, où les autres puissances signalaires approuveraient une proposition allemande éventuelle, demandant que la France exerce le protectorat sur le Maroc — la France est-elle prête à garantir aux puissances la tranquillité et l'ordre dans cet empire? »

Le « Lokal Anzeiger » conclut en disant:

« Dans les milieux autorisés allemands, on croit que l'affaire principale de la question marocaine sera, à moins d'incidents imprévus, terminée à la fin de cette semaine.

Paris, 13 — On lit dans le bulletin étranger du « Temps »:

« Si l'Allemagne n'est pas décidée à nous céder tout ce qu'elle a reconnu antérieurement comme droits et attributions au sultan du Maroc, elle n'a pas lieu de nous demander des compensations.

Nous achetons un bloc. Si elle prétend l'effriter avant de nous le livrer, nous ne sommes plus acheteurs.

Nul n'avait dévoilé jusqu'ici ce piège allemand. Il nous paraît nécessaire que l'opinion puisse le juger en France, en Allemagne et en Europe. ».

PARIS, 13. — Le conseil de cabinet qui s'est tenu mardi, de 4 à 7 heures au ministère de l'intérieur, a été presque entièrement consacré à l'examen des éléments de la réponse que le ministre des affaires étrangères compte faire au gouvernement allemand.

Bien que les membres du cabinet aient formellement refusé de fournir la moindre indication à ce sujet, l'agence Havas croit savoir que la réponse préparée par M. de Selves serait des plus explicites sur toutes les questions de principe soulevées par les dernières propositions allemandes, notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir au Maroc l'égalité économique entre les puissances, tout en y assurant la liberté politique de la France.

M. de Selves se rendra, ce matin mercredi, à Rambouillet pour faire part au président de la République des décisions prises par le conseil de cabinet.

Il arrêtera ensuite les termes définitifs de sa réponse au gouvernement allemand. Celle-ci partira de Paris pour Berlin avant la fin de la semaine

Nouvelles de la Suisse

Nos chamois

On peut jouir en ce moment d'un charmant spectacle sur l'alpage de Lattreien, la grande et belle alpe stuée dans un vallon de la partie supérieure du Suldthal et dominée par les hautes parois du Schwalmeren et les rochers du Lattreienfirst. Des troupes de chamois passent, en toute tranquillité, près des chalets. Il est probable que, par suite de la longue sécheresse, le foin leur fait défaut dans la haute montagne et qu'ils ont été obligés de descendre vers les vallées. Ils sont, à la Lattreienalp, à l'abri de tout danger, car cet alpage fait partie du district franc du Kienthal.

Cependant, les propriétaires de l'alpage ne voient pas d'un très bon œil les gracieux ébats des chamois. Car ils ne se contentent pas de s'ébattre, mais ils broutent et font une fâcheuse concurrence au bétail alpestre. On assure même que les propriétaires ont adressé au gouvernement bernois une requête en indemnité sinon, ils se verraient obligés de chasser les chamois et de les exposer ainsi, très probablement au plomb meurtrier des chasseurs, puisque la chasse en montagne va s'ouvrir très prochainement.

Le referendum contre les assurances

La Chambre de commerce du canton de Zurich a envoyé à la Chancellerie fédérale 31746 signatures pour le referendum contre les assurances fédérales, ce qui donne jusqu'ici, avec celles du canton de Genève, un total de 73,518 signatures.

Subventions fédérales

On écrit de Berne, le 11 septembre à la « Gazette de Lausanne »:

Le Conseil national a invité le Conseil fédéral à lui faire un rapport d'ensemble sur les bases du système (?) des subventions de la Confédération ainsi que la procédure suivie:

Le Conseil fédéral a chargé de cette besogne le Département fédéral des finances, qui a convoqué une commission spéciale en appelant à y siéger les députés au Conseil national Germann, président, Scherrer-Fullemann, Wagner, Muller (Thurgovie) et Buser et les conseillers aux Etats During et Robert.

Cette commission s'est réunie lundi; MM. Comtesse, conseiller fédéral, et Imboden, secrétaire au Département des finances, ont assisté à la séance.

Il y a 16 ou 17 lois fédérales qui accordent des subventions et en fixent les proportions et la procédure. Ces lois ne sont pas toutes inspirées des mêmes principes et ne prescrivent pas les mêmes procédures. Il n'y a pas non plus partout le même contrôle.

Pour certaines catégories de subventions il il n'y a pas lieu de proposer des changements bien importants; ainsi les subventions à l'enseignement professionnel et à l'école primaire. Mais dans d'autres catégories il faut changer de système, afin de ne plus accorder des subventions à des millionnaires pour construire des fosses à purin ni de faire construire, avec l'argent de la Confédération, des routes agricoles sur des terrains qui ensuite sont fractionnés et vendus comme terrain à bâtir.

La commission des deux Chambres pour l'examen du régime des subventions fédérales s'est séparée après avoir arrêté le programme de ses travaux. Elle a consttiué trois commissions spéciales: l'une pour le Département ment de l'agriculture, l'autre pour le Département de l'intérieur, la troisième pour l'enseignement professionnel. Ces commissions mettront leurs rapports à la séance plénière qui se réunira avant le Nouvel an, sous la présidence de M. Buser, conseiller national.

Le naufrage du „Germania"

Le « Journal de Genève » donne quelques détails sur le naufrage du vapeur « Germania », dans le lac de Lucerne.

Dimanche matin, à 4 heures, les habitants de Lucerne furent réveillés par le signal d'alarme donné par les sirènes des vapeurs ancrés en rade de Lucerne. De tous côtés on se précipita anxieux, du côté du port, et on aperçut un spectacle étrange; toute la partie d'arrière de la « Germania » était enfoncée sous l'eau jusqu'au pont. Ce vapeur, l'un des plus anciens de la flotte du lac des Quatre-Cantons, avait été construit en 1872 et pouvait transporter 750 personnes. Il était actionné par deux machines nouvelles de la Société Escher, Wyss et Cie et comptait, jusqu'à ces dernières années, parmi les plus grands de la flotte du lac.

Lorsque retentit, à 4 h. du matin, le signal d'alarme, on craignait, à chaque instant, que le bateau ne s'enfonçat complètement. Il devait faire, dimanche, justement, les premières courses supplémentaires et se trouvait sous pression lorsque l'accident arriva.

Le sauvetage du vapeur fut immédiatement entrepris; les pompes furent actionnées et refoulèrent hors du bateau, qui fut déchargé des masses énormes d'eau.

On découvrit bientôt la cause du sinistre; à l'arrière du bateau, au-dessous de la ligne de flottaison, existait une importante voie d'eau provoquée par un choc extérieur. On trouva des traces de dynamite, qui prouvèrent qu'un attentat avait été dirigé contre la « Germania ».

Une instruction fut immédiatement ouverte et l'on cherche activement les auteurs de l'attentat.

D'après les dernières informations, la version d'un attentat à la dynamite est moins certaine qu'on ne le croyait tout d'abord. Toute l'affaire reste très mystérieuse.

Incendie à Lausanne

Un incendie dont la cause est encore inconnue, a éclaté hier après-midi, mardi, vers 2 heures, à Bellevaux-dessus, dans un hangar appartenant à M. Martin.

Après un travail acharné le poste de secours a réussi à se rendre maître du feu. Toutefois le bâtiment attenant au hangar a été quelque peu endommagé.

Une enquête est ouverte.

CANTON DU VALAIS

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

M. le vice-président du Conseil d'Etat fait rapport sur la conférence qui a eu lieu le 11 courant, entre le bureau du Grand Conseil et les délégués du Conseil d'Etat concernant l'opportunité de la convocation du Grand Conseil, ensuite du vote du 27 août dernier. Au vu du préavis négatif de la conférence, et étant donné que le résultat du scrutin n'est pas définitivement acquis et constaté que d'autre part, aux termes de la Constitution une loi ne pourrait pas être régulièrement élaborée et promulguée avant le 1er janvier 1912 le Conseil d'Etat décide de faire abstraction d'une convocation du Grand Conseil en session extraordinaire et de soumettre à ce dernier, à la session ordinaire de novembre prochain des ordonnances indispensables à la mise en vigueur du Code civil suisse.

— M. Benj. Roten est nommé débitant de sels à Savièse, en remplacement de M. Dessimoz, démissionnaire.

— En raison des travaux de réparation au bâtiment du collège de Brigue, la réouverture des cours de cet établissement est renvoyée au 25 courant.

— M. le professeur W. Haenni, est nommé directeur de l'Ecole industrielle supérieure de Sion.

— M. le Chef du Département de l'Instruction publique informe qu'un nombre suffisant d'élèves s'étant présentés, la section commerciale de l'école industrielle supérieure de Sion est ouverte.

— M. Emile Gessler est nommé professeur de sténographie de la dite école.

— Le Conseil d'Etat aborde la discussion du projet de budget pour 1912.

Une question à poser

La loi d'application du Code civil est-elle acceptée ou rejetée?

Voilà une question qui paraîtra un peu étrange, puisqu'il y a eu, au vu des procès-verbaux de la votation du 27 août, une majorité de 250 voix contre la loi; eh bien cette question on peut aujourd'hui se la poser et on se la pose en haut lieu.

On sait que le Département de l'Intérieur a ordonné une enquête sur des irrégularités qui se seraient produites dans un certain nombre de communes; cette enquête n'est pas encore terminée, et elle pourrait bien réserver des surprises, sinon changer la majorité négative en majorité affirmative; on a l'impression qu'en tout cas il y aurait à peu près égalité de voix.

Nous avons d'autre part entendu soutenir par une personne très compétente en matière politique cette thèse intéressante que le referendum étant un droit de veto, la majorité absolue des citoyens devrait être exigée pour qu'une loi puisse être déclarée annulée par le peuple; or ce ne serait pas le cas dans la votation sur la loi d'application du Code civil.

Le compromis bas-valaisan

Un journal a annoncé que le compromis bas-valaisan pour les élections au Conseil national n'avait été renouvelé qu'à la condition posée par le parti radical que les conservateurs s'engageraient à soutenir la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil.

Cette assertion est inexacte; le compromis a été renouvelé sans condition posée par le parti radical; le comité de ce dernier a déclaré lui-même en s'abouchant avec le comité conservateur que la soi-disant condition n'était qu'une idée personnelle émise par un correspondant de journal; il est vrai que le parti radical désire vivement voir cette réforme aboutir.

A propos d'état civil

On nous écrit:

Dans un précédent article nous avons fait connaître que l'ordonnance fédérale, du 25 février 1911, abroge le règlement du 20 septembre 1881 et supprime l'obligation de tenir à double les registres B, prévue par la loi fédérale et que l'autorité cantonale, nous l'espérons du moins, tiendra à maintenir.

Aujourd'hui, après avoir jeté un coup d'œil « grosso modo » sur le code civil suisse, n'étant qu'un simple officier de l'état civil et un profane, et nullement un avocat, nous y avons fait une découverte qui nous afflige et qui est bien de nature à jeter l'émoi dans le clan des fonctionnaires de l'état-civil.

Nous y voyons que ce code, par son No 62 du Titre final « Droit civil fédéral abrogé » page 209, abroge, à son tour notamment la loi fédérale du 24 décembre 1874 concernant l'état-civil et le mariage, laquelle est remplacée par les dispositions contenues aux art. 39 et suivants et disséminés un peu partout, qui sont loin d'être aussi explicites et précis que celles de la loi qui va être supprimée à partir du 1er janvier 1912.

Il faudra donc que chaque officier de l'état-civil, rejetant tout le bagage de la législation fédérale sur l'état-civil et le mariage dont il était parvenu à se pénétrer, se mette à étudier et à appliquer le Code civil suisse, qui sera dorénavant sa loi.

Mais ces dispositions du Code ne seront pas à la portée des officiers de l'état-civil comme l'était la loi spéciale dont le guide et le supplément du guide formaient le commentaire pratique et complet au moyen de directions et instructions très nettes et très détaillées, de citations des législations étrangères et par des exemples, et indiquaient tous les cas qui pouvaient se présenter et la manière d'y donner suite.

Or, du moment que la loi fédérale sur l'état-civil et le mariage est abrogée, le guide et le supplément qui en sont le commentaire, nous semblent donc n'avoir plus de valeur au point de vue pratique et sont bons à être mis au panier!

Et par quoi les remplacera-t-on? Dieu le sait. Il faudra donc élaborer un commentaire spécial au Code civil suisse pour la partie concernant l'état-civil et en attendant les officiers de l'état-civil, pris à l'improviste, n'auront plus de boussole pour les guider dans le dédale que la nouvelle législation va créer.

SION — Conseil municipal

Le Conseil adopte, dans la teneur suivante, l'arrêté présenté par le Bureau pour prévenir les accaparements des veaux denrées et produits agricoles sur le marché de la commune. Considérant que des acheteurs étrangers viennent accaparer les veaux, denrées et produits agricoles, avant qu'ils aient été introduits sur le marché. Voulant assurer l'approvisionnement local et faire profiter les habitants de la commune des avantages découlant de la concession d'un marché hebdomadaire.

Désirant, d'autre part, dans l'intérêt de la salubrité publique empêcher la vente de produits malsains et faciliter l'application de la loi sur les denrees alimentaires.

Décide:

Art. 1. Il est interdit d'attendre, aux abords de la ville les cultivateurs et vendeurs forains, d'acheter les veaux, denrées et produits agricoles avant leur introduction sur le marché.

Art. 2. Les contraventions seront punies des peines prévues aux art. 343 et suivants du code pénal.

— Il est pris connaissance du rapport du Bureau des Services industriels concernant l'état du radier de la Sionne à sa sortie de la voûte des Tanneries.

Ce rapport conclu, il y a lieu de procéder aux réfections immédiatement. Le Bureau propose que la réfection du radier se fasse au moyen de maçonneries au mortier sur lit de béton. Le coût de la réfection serait approximativement de fr. 2400.

Les conclusions qui précèdent seront adoptées et les crédits nécessaires à cet effet votés. Ces travaux seront exécutés en régie, vu leur nature spéciale.

— Au vu de la réponse de la commune de Bramois relativement aux propositions faites par la commune de Sion pour la construction de la route de Bramois-La Crettaz, il est décidé de surseoir à l'exécution de ce projet.

Chronique agricole

Bulletin commercial

Céréales. — Ensuite des avis plus précis que l'on a sur la récolte en général, les marchés ont des cours toujours en hausse pour tous les articles. A Lyon, la semaine dernière les blés ont eu une plus-value de 25 à 50 cent, par 100 kilos et ont été cotés de 25 francs 50 à 25 francs 75. Les seigles sont partout très chers. Ils valent 19 fr 25 à Lyon, 18 fr. 75 à 19 fr. 50 à Paris. Les autres grains, avoine, orge maïs, conservent des prix élevés avec tendance à la hausse.

Farines. — Les farines françaises sont en hausse et les issues également. On a payé à Lyon la semaine dernière les farines premières 50 francs à 51 francs la balle de 125 kilos.

Lait. — De nombreuses ventes de lait ont eu lieu dans le canton de Fribourg, ces dernières semaines. Le prix le plus généralement pratiqué est celui de 19 centimes. Quelques ventes se sont faites à 19 centimes 8. A ces prix il faut ajouter encore des frais assez élevés de location.

Vins. — La vendange s'approche à grands pas pour nos vignobles romands, où il y a déjà beaucoup de raisins mûrs. Il est regrettable que la sécheresse ait persisté, la récolte en souffrira certainement.

Il est bien difficile d'apprécier déjà la récolte de cette année. Elle paraît devoir être très inégale en quantité. La qualité sera bonne.

On a commencé à vendanger dans les vignobles français. Dans l'Hérault, le Gard et l'Aude on ne paraît pas très satisfait et les vins de 1910 sont plus fermement tenus que précédemment.

La Bourgogne et le Mâconnais auront une bonne qualité mais une quantité réduite.

Fromages. — La Société suisse, fondée récemment à Brugg, pour l'exportation des fromages a déjà fait des achats importants. Elle a décidé de ne pas dépasser de plus de 12 fr. 50 par 50 kilos les prix offerts par le cartell des négociants auxquels elle est destinée à tenir tête.

On se montre satisfait des prix atteints par les premières ventes des fromages d'été.

Foires. — Les foires sont influencées par la sécheresse et aussi par la présence de la fièvre aphteuse en plusieurs points du territoire suisse. Les marchands sont rendus prudents ou sont même complètement empechés par les mesures sanitaires et désertent un peu les marchés. Il en résulte une vente plus difficile et des prix en recul dans quelques-unes des dernières foires qui ont eu lieu.

A Erlenbach, on a compté 3000 têtes de bétail. Environ 2000 ont été vendues et en partie expédiées par le chemin de fer. On a constaté une légère baisse dans les prix.

A Fribourg, le 4 et à Romont, le marché a été moins bien fourni qu'à l'ordinaire. A Romont, il y a eu 20 chevaux 298 pièces de bétail bovin, 36 moutons, 13 chèvres et 88 porcs. (Journal suisse d'agriculture.)

Les vendanges de 1911

M. F. Porchet résume dans un article de la « Terre vaudoise » les appréciations qu'il qu'il a recuillies dans toutes les parties du vignoble sur la récolte des vins en 1911.

D'après les appréciations faites au 1er septembre, la récolte moyenne probable du vignoble vaudois sera de 283,3 litres par fossorier de vigne en production, c'est-à-dire 63 hectolitres par hectare.

Ce chiffre sera dépassé si, en septembre, quelques pluies et de fortes rosées permettent au raisin de grossir.

La moyenne générale est légèrement inférieure à une récolte normale. En exprimant cette dernière par 100, la récolte probable en 1911, serait ainsi de 95 dans le vignoble vaudois.

Quant à la qualité, partout elle s'annonce comme devant être supérieure. Il est à noter, en effet, que, grâce à la sécheresse, les raisins demeurés aux souches sont aussi sains dans les vignes mildiousées ou grêlées que dans celles épargnées par ces fléaux.

Expédition des moûts

Le Département de l'Intérieur, adresse, comme chaque année la circulaire suivante aux conseils municipaux des communes viticoles du canton:

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le contrôle des vins-moûts aux gares expéditrices, établi conformément à la loi du 21 novembre 1882 sur la vente des boissons et substances alimentaires est maintenu et qu'il doit être opéré sérieusement, de façon à empêcher dans la mesure du possible, des abus pouvant à la fois nuire à la santé publique et à la réputation des vins du pays.

Ce service doit être confié à un contrôleur sérieux et compétent, placé sous la surveillance de la commission chargée du contrôle des denrées et boissons. Ses attributions et obligations sont les suivantes:

1. Il emploira l'éprouvette Oechslé dont il vérifiera la justesse.

2. Il informera le Département de l'Intérieur de tout envoi suspect, qui sera analysé et séquestré le cas échéant.

3. Il empêchera l'expédition de tout moût sondant moins de 65°.

4. Il inscrira sur un registre à talons, à fournir par la municipalité respective: a) la date; b) le numéro d'ordre; c) le numéro et la marque du fût; d)) le nom de l'expéditeur et du destinataire; e) le degré te sondage au pèse-moût.

5. Il collera sur chaque fût un talon constatant la date, le numéro d'ordre du contrôle et le nom de la station.

6. Il adressera au Département de l'Intérieur, le mercredi et le samedi de chaque semaine, le bulletin de contrôle usité.

Les commissions communales de contrôle des denrées et boissons sont rendues attentives au contenu de l'art. 10 de la loi précitée, qui établit l'obligation pour les marchands de gros et les débitants de laisser entrer les experts dans tous les locaux renfermant des marchandises, et de livrer gratuitement les échantillons qui leur seront demandés.

Ces commissions veilleront, en outre, à ce qu'aucune vendange récoltée avant le 25 septembre courant ne soit reçue par un marchand de vin avant d'avoir été sondée par un expert désigné par elles et sans que le sondage accuse une densité supérieure à 65 degré Oechslé. Toute vendange ne remplissant pas cette condition doit être refusée et refoulée, sous peine d'amende pour l'acheteur, sans préjudice de la sequestration et, cas échéant, de la destruction de la marchandise.

La Commission cantonale de contrôle surveillera l'exécution régulière des directions qui précèdent.

La récolte en Bourgogne

En Bourgogne, le vin sera de qualité tout à fait hors ligne et de très grande année, ce qui double la déception que cause le déficit du rendement; ce rendement variera, en effet, du dixième au quart d'une récolte normale; aussi, les prix qui sont demandés ou auxquels des affaires ont déjà été traitées pour des marchés de raisins, sont-ils énormément plus élevés que les prix pratiqués à tout autre époque de grande disette.

Les vins de 1911 feront époque; ils iront de pair avec ceux des plus illustres grandes années. Chacun voudra en posséder et n'hésitera pas à accepter les prix peut-être élevés demandés par la propriété, mais qui sont justifiés par le trop faible rendement de cette année, par l'absence totale de toute récolte en 1910 et par la disette des années 1907, 1908 et 1909.

Faits divers

Un soldat meurt à l'hôpital

Le soldat Balet Jean-Joseph de Jean-Baptiste de Grimisuat, âgé de 28 ans, est mort subitement cette nuit à l'hôpital de Sion où il avait été conduit. Renseignements pris dans l'établissement, ce soldat était atteint d'un commencement de typhus; toutefois ce n'est pas à cette maladie qu'il aurait succombé; mais à une embolie. Une enquête sera ouverte sur ce cas; Balet s'était déjà, à ce qu'on nous dit, plaint de malaises pendant le service.

Ajoutons que rarement après un cours militaire, il y a eu autant de soldats conduits à l'hôpital; on en compte 70 environ; toutes les salles disponibles en sont remplies, alors qu'ordinairement il n'y en a guère plus de 20 à 30; la plupart des cas sont cependant peu graves; il s'agit de rhumatismes, lumbagos, refroidissements plus ou moins bénins, contusions ou blessures légères.

Les victimes du Lœtschberg

Le tribunal arbitral qui a été appelé à trancher le conflit qui s'est élevé au sujet des indemnités à verser aux victimes de la catastrophe du Lœtschberg (juillet 1908), a tenu séance mardi matin à Lausanne. Ces indemnités sont déjà réglées en partie. Le tribunal

doit décider si la somme payée le sera par l'entreprise ou par la compagnie du Lœtschberg.

La seconde galerie du Simplon

La Direction générale des C. F. F. soumet à l'approbation du conseil d'administration un rapport concernant la construction de la seconde galerie du Simplon. Ce rapport conclut par des propositions formelles pour l'ouverture d'un concours en vue de l'exécution des travaux.

Les travaux du Lœtschberg

La longueur de l'élargissement du tunnel du Lœtschberg était le 31 août sur le côté nord, de 6659 mètres, sur le côté sud de 6149 mètres, au total 12,808 mètres, et la longueur du maçonnage de 11,906 mètres, le nombre des ouvriers a été au mois d'août, en dehors du tunnel, de chaque côté, de 21,388 et dans le tunnel de 51,841, au total 73,229. Le chiffre moyen des ouvriers par jour en dehors du tunnel a été de 713, à l'intérieur de 1728, au total de 2441, le 15 août les travaux ont été interrompus en raison de la fête de l'Assomption.

Le sac mystérieux

Nous avons annoncé que l'on avait retrouvé la semaine dernière un sac de touriste dans un couloir du Grammont. Il ne s'agissait heureusement pas d'un accident; c'est plutôt notre dernière supposition qui était la bonne; le sac est échappé des mains d'un alpiniste. Ce dernier, habitant Morges, est rentré en possession de son bien, dimanche au Bouveret.

Tué par un éboulement

M. Emile Bozonet, père, âgé de 70 ans, du Bouveret, a été tué lundi matin, à la montagne, par une pierre détachée du Grammont. Le cadavre du malheureux a été ramené au Bouveret.

Traînée par un mulet

Une femme de Clèbes a été victime d'un accident. Elle tricotait tout en conduisant son mulet. Afin d'être mieux à l'aise, elle avait enroulé la corde du mulet autour du poignet. La bête s'effraya soudainement, partit au grand galop, traînant la malheureuse, qui fut relevée dans un état pitoyable. On espère cependant la sauver.

Terrible drame à Conthey

Lundi soir, au village de Conthey la Place, deux faucheurs se prirent de querelle. A un moment donné, l'un d'eux enfonça sa faux dans le dos de son compagnon; la lame acérée traversa le corps de part en part et la victime tomba expirant peu après; c'est un nommé Dessimoz François, vieux célibataire. Le meurtrier a reçu lui-même un coup de faux à la jambe.

Le prix du sucre

L'augmentation angoissante du prix des denrées alimentaires, ne paraît pas près de cesser. A côté des autres objets indispensables à la subsistance (lait, pommes de terre, etc., etc.) on signale encore l'augmentation considérable, ces dernières semaines, du prix d'achat en gros du sucre, augmentation dont les conséquences se feront sentir l'hiver prochain dans tous les ménages.

Traversée du massif du Mont-Rose

On mande de Zermatt que du 1er au 2 septembre le Dr Otto Stein de Dusseldorf, accompagné du guide Henri Burgener et du porteur Alfred Burgener a fait pour la première fois cette année la traversée du Mont Rose, de Suisse en Italie, une des plus dangereuses de nos Alpes.

La journée catholique valaisanne

Nous apprenons de bonne source qu'en raison de diverses circonstances, la journée catholique valaisanne qui devait avoir lieu le 24 septembre courant, est renvoyée à l'année prochaine.

Echos

Le dévouement d'une mère

Afin de pouvoir assurer l'éducation musicale de sa fille, une mère ,Mme O'Herrin, vient de vendre à une personne de Philadelphie (Etats-Unis)) l'index de sa main droite.

L'acquéreur du doigt est Mme Waldorf, de Philadelphie, qui a eu un doigt amputé récemment à la suite d'une blessure faite par un clou couvert de rouille.

Le chirurgien traitant Mme Waldorf, lui suggéra l'idée de se faire greffer un autre doigt pris sur un sujet vivant.

C'est alors que Mme Waldorf fit insérer une annonce à laquelle répondit Mme O'Herrin.

Napoléon Ier et de Moltke

Extrait de la « Revue de Paris » du 1er septembre, sous la signature du lieutenant colonel Picard:

Napoléon Ier, malgré la supériorité incontestable de son génie sur le talent de de Moltke, n'a jamais remporté de triomphes plus éclatants que celui de Sedan. Est-ce à dire que les résultats de cette journée doivent être attribués sans réserves au stratège allemand, comme la gloire entière des manœuvres de Rivoli, de Marengo, d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland demeure inséparable du nom de Napoléon? La correspondance de l'Empereur nous révèle la rigueur et la profondeur de ses calculs, la sûreté de ses vues, ses soins minutieux, sa prodigieuse divination, en un mot, toutes les éminentes qualités du grand capitaine dans la préparation de ces opérations décisives: elle nous montre Napoléon présent au milieu de ses troupes, partageant leurs fatigues, coordonnant les mouvements de ses maréchaux, modérant l'ardeur de l'un, stimulant le zèle de l'autre, veillant à tout, poussant même parfois jusqu'à l'excès son intervention dans l'exécution.

Le tableau est tout différent au grand quartier général allemand. Moltke, septuagénaire comme son souverain et, comme lui, soucieux de confort, se tient assez loin en arrière du front; chef d'état-major plutôt que commandant en chef, il a su, mieux peut-être que l'empereur, résoudre par une minutieuse organisation, par un labeur incessant du temps de paix, par l'établissement d'une doctrine commune et par la division du travail, le problème ardu de la guerre d'armées; son action se traduit par des directives d'ordre général, laissant une grande initiative à ses subordonnés immédiats, mais déduites, la plupart du temps, moins de la situation réelle de l'ennemi que des mouvements les plus logiques qu'on lui prête: c'est la manœuvre montée dans le silence du cabinet sur une hypothèse vraisemblable et non sur des faits constatés.

Pour la bataille proprement dite, dont Napoléon conserve d'une main ferme la direction et dont il règle en maître les péripéties et l'aboutissement, Moltke se contente d'amener les armées à pied d'œuvre et abandonne ensuite l'exécution aux subordonnés: il semble qu'il veuille se confiner dans son rôle de stratège, se contenter d'indiquer le signal et le mode de l'engagement, et qu'il abdique ensuite entre les mains des sous-ordres. Tel on l'a vu à Saint-Privat, la première bataille de la campagne à laquelle il ait assisté, tel on le retrouve à Sedan.

Six mois d'anesthésie

Le 14 janvier 1911, le nommé Emile Gautrand, cultivateur à Maureilhan, né à Castelnau (Tarn) âgé de vingt ans se présentait à la visite de l'hôpital mixte de Béziers, où il était admis et reconnu atteint de la fièvre typhoïde. Cette maladie dura environ un mois. Lorsque la convalescence arriva, Gautrand qui continuait cependant à avoir une température élevée, tomba dans un profond sommeil dont rien ne pouvait le tirer. Tout son corps présentait une insensibilité complète au toucher. L'anesthésie était parfaite, à tel point qu'on pouvait traverser les chairs avec une aiguille sans provoquer aucune protestation ni aucun mouvement. Les fonctions générales de la vie étaient cependant conservées. Ce cultivateur se nourrissait parfaitement de trois litres de lait qu'on lui faisait boire quotidiennement au biberon. L'usage de la parole était aboli, mais le sujet, après avoir été fortement secoué, entendait les appels du docteur le priant de tirer la langue ou de donner la main. Également par des sons gutturaux, Gautrand, à heures fixes, se faisait comprendre par les infirmières pour demander de la nourriture.

En août, l'anesthésie disparut. Le docteur Vabre, médecin en chef de l'hôpital, dans le service duquel était placé le dormeur, pronostiqua un réveil prochain. Quelques jours plus tard, une infirmière qui servait au malade sa ration, perçut distinctement ces mots: « C'est trop chaud ». Gautrand s'enferma dans un nouveau mutisme. Peu à peu l'état général s'améliora et depuis jeudi, le dormeur endurci, a retrouvé l'usage de tous ses sens; il dort, mange, se lève, marche, n'ayant gardé de sa longue période d'anesthésie qu'un air dégagement, qui disparaîtra sans doute à la longue.

Nouvelles à la main

— Les nègres congolais viennent de faire paraître un journal.

— Ils doivent être fiers de mettre du noir sur du blanc!

NOUVELLES DIVERSES

L'éruption de l'Etna

L'éruption de l'Etna continue, impétueuse et terrorise les contrées qui se trouvent à la base du volcan. Le courant de la lave est déjà arrivé à proximité du chemin de fer à tel point qu'on a dû démonter les rails et sauver le plus de matériel possible.

Les secousses de tremblement de terre continuent. La route provinciale qui court tout autour de l'Etna est menacée. Dans d'autres régions la population se sauve, terrorisée. Les pertes pour la récolte des raisins sont incalculables.

Le froid en Allemagne

BERLIN, 13. — La température s'est considérablement rafraîchie dans les environs de la capitale. Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro au cours de la nuit dernière.

Reconnaissance de la république portugaise

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et l'Autriche ont reconnu la République portugaise.

La reconnaissance de la République par cinq nouvelles puissances, a causé de vives manifestations de joie. La foule, musique en tête, est allée saluer le gouvernement, le président de la République et le conseil municipal.

On prépare pour aujourd'hui une chaleureuse manifestation devant les légations de ces cinq puissances.

STOCKHOLM, 13. — Le gouvernement suédois a reconnu la république du Portugal.

CHRISTIANA, 13. — Le gouvernement norvégien a reconnu la république du Portugal.

Jeffries est-il mort?

On a de grandes craintes sur le sort du célèbre boxeur Jeffries. Ce dernier s'était rendu à une partie de chasse dans l'Alaska; entre temps, sa mère tomba malade. Le frère du boxeur partit pour annoncer la nouvelle à Jeffries, mais les recherches qui se poursuivirent pendant plus de quinze jours restèrent infructueuses.

On a tout lieu de croire que le boxeur est mort.

Les grèves de Bilbao

BILBAO, 13. — La fédération des sociétés ouvrières, après une longue discussion, a voté hier soir la grève générale par 2577 voix contre 205.

Des groupes de grévistes ont obligé certaines boulangeries qui restaient ouvertes à fermer.

Malgré la situation, dont la gravité augmente à chaque moment, les autorités ont décidé d'attendre la journée d'aujourd'hui pour tâcher d'éviter la déclaration de l'état de siège.

La nuit dernière, dans le village de Portulete, les grévistes ont cherché les ouvriers travaillant encore dans les hauts fourneaux et les ont brutalisés; il y a eu plusieurs blessés.

Le capitaine général a ordonné le départ pour Bilbao de plusieurs régiments de la garnison de Victoria.

Une circulaire répandue dans les mines démontre que le mouvement gréviste, organisé et soutenu par les syndicalistes, pourrait obéir à un plan révolutionnaire.

Le roi aux manœuvres navales

On mande de Racconigi que le roi Victor-Emmanuel a quitté ce matin Savone pour se rendre à Vado, où il s'embarquera pour assister aux grandes manœuvres navales.

Les préparatifs militaires de la Belgique et de la Hollande

La « Gazette de Cologne » publie un télégramme de Bruxelles et un télégramme d'Amsterdam disant que les préparatifs militaires de la Belgique et de la Hollande continuent.

On affirme que la Belgique et la Hollande ont conclu un traité pour s'aider réciproquement en cas de guerre.

Noyade de uhlans

On apprend de Pirna (Saxe) qu'un accident vient de coûter la vie à onze uhlans au moment où ils traversaient l'Eelbe. Comme la patrouille tentait de traverser le fleuve près de Ober Posta, elle fut entraînée avec les chevaux dans un remous.

Deux officiers et un sous-officier avaient déjà atteint l'autre rive; ils s'élancèrent aussitôt au secours des malheureux qui étaient emportés par le courant ,mais ne réussirent pas à les sauver. Les onze soldats se sont noyés. A midi le dernier cadavre était retiré.

Renforts espagnols au Maroc

Le régiment de cavalerie Alcantara s'est embarqué hier soir à Valence, à destination de Melilla. Les régiments Bourbon et Estramadure ont quitté Malaga pour la même destination. D'autres régiments stationnés dans les différentes parties de l'Espagne ont reçu l'ordre de se rendre à Malaga d'où ils s'embarqueront pour le Maroc aussitôt que le sdispositions requises auront été prises.

Une millionnaire enlevée

La « Tribuna » annonce que la sûreté de Naples, sur la demande de la police de Marienbad, recherche Mlle Marie B., âgée de 17 ans millionnaire, enlevée à Marienbad par trois jeunes gens qui lui avaient fait pendant quelques jours une cour assidue.

La dynamite au pays de Galles

Un habitant du village de Coockoo, dans le comté de Pembroke, a fait sauter sa maison à la dynamite par jalousie. Le cadavre carbonisé de sa femme ainsi que celui de sa fillette âgée de 7 ans ont été retrouvés. L'auteur de l'attentat est mort également des suites des blessures reçues.

Catastrophes de chemins de fer

On mande d'Oporto au « Lokal Anzeiger » qu'en passant sur un pont du Douro la locomotive d'un train express a déraillé et a entraîné dans le fleuve huit wagons. Le mécanicien, le chauffeur et un certain nombre de personnes ont péri.

A Nancy, mardi, à 10 h. 45 un train de voyageurs passant sur une aiguille en réparation a déraillé. L'aloomotive a entraîné le convoi sur du ballast. Le fourgon a été renversé trois wagons de voyageurs ont déraillé. Le sous-chef du train est mort. Aucun voyageur n'a été tué.

Dernière Heure

Les accidents de l'aviation

VERSAILLES, 13. — Mardi soir, à 7 h., le lieutenant aviateur Chautard, de l'artillerie coloniale, stagiaire à l'école d'aviation de Villacoublay, a été victime d'un grave accident.

A trois mètres du sol, son appareil a capoté et lui-même, en tombant, s'est brisé la colonne vertébrale. Il a été transporté à l'hôpital militaire.

Incendie

ANVERS, 13. — Un incendie a éclaté, mardi soir, dans les chantiers de bois du bassin « Ferdinand », au nord d'Anvers.

Tous les postes de pompiers ont envoyé des équipes sur le lieu du sinistre.

Contre la cherté de la vie

ST-ETIENNE, 12. — Mardi matin à sept heures et demie, des manifestants contre la cherté des vivres se sont réunis devant la bourse du travail à St-Etienne. Ils voulurent se rendre sur la place du Marché, mais ils se heurtèrent aux dragons et aux gendarmes. Quelques-uns réussirent cependant à passer et saboterent sur le marché les marchandises des paysans.

Un combat à la frontière du Libéria

MARSEILLE, 13. — Le courrier de la Côte occidentale d'Afrique apporte la nouvelle qu'un détachement du 8e tirailleurs, commandé par le capitaine Héquet, commandant le secteur de Guécké, sur la frontière du Libéria, avec les lieutenants Lamole et Forgeron, s'est emparé, après une vive résistance, des villages de Thiéasson et de Bosson.

Les pillards Manons avaient fait de ces deux points de repaires d'où ils interrompaient les communications sur la route de Lola à N'zo et avec la Côte d'Ivoire.

LA SEMAINE DE SUZETTE
Seul Journal
Spécialement rédigé
POUR LES
PETITES FILLES
DE 8 A 14 ANS
Paraît le Jeudi
Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires
ET DANS LES GARES

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (23)

Lucile

Pour toute réponse, Jérôme hocha gravement la tête. Il n'augurait rien de bon de tout cela et son orgueil se révoltait à la pensée de mendier chapeau bas le consentement du monarque d'Upham.

En rentrant ce soir-là, il vit à la physionomie de sa mère et de sa sœur qu'elles se demandaient si Laurence lui avait parlé, et comment il avait pris ses ouvertures. Le visage d'Elmire était si expressif qu'il ne put garder le silence.

— Oui, je l'ai vu, dit-il sans préambule.

Elmire rougit, trembla et courba sa jolie tête sur son ouvrage.

— Que vous disais-je, fit Anne, son visage exprimant à la fois l'appréhension et le défi.

— Le docteur ne s'est pas encore prononcé, dit posément Jérôme.

— Mais Lydia Prescott est persuadée qu'il donnera son consentement dès que Laurence aura son diplôme! répondit Mrs Edwards, devant le ton. D'ailleurs il a toujours aimé Elmire, toujours. Elle a toujours été sa favorite.

— Bien entendu, dit Jérôme, vous êtes toutes deux parfaitement libres de vos actes, et je reconnais n'avoir sur vous aucune autorité. Mais ajouta-t-il avec force, jamais une sœur à moi n'entrera avec mon assentiment dans une famille où elle serait accueillie à regret.

— Laurence pense que son père consentira un jour ou l'autre, fit Elmire d'une voix tremblante.

— Vous savez qu'Elmire a toujours été la favorite du docteur, répéta Mrs Edwards.

— S'il l'aime assez pour permettre à son fils de l'épouser, tant mieux, dit Jérôme.

Et il sortit pour se laver la figure et les mains avant le souper.

Ce soir-là, Laurence vint en courant un moment dans la maison Edwards. Quand Elmire remonta chez elle après son départ, Jérôme, qui lisait dans sa chambre, ouvrit la porte et appela sa sœur.

— Ecoutez, Elmire, dit-il gravement. Il ne faut pas croire que je ne souhaite pas votre bonheur. Je le souhaite de toute mon âme.

Elmire, d'un geste involontaire, tendit ses deux bras vers lui.

— Oh! Jérôme, murmura-t-elle.

Le frère et la sœur étaient de nature peu démonstrative. Mais ce soir, Jérôme prit la jeune fille dans ses bras, pressa la gracieuse tête contre son épaule et la laissa y pleurer à son gré.

— Mignonne! fit-il enfin avec émotion, caressant la chevelure brune. Ne pleurez pas, chère. Vous savez que votre frère ne veut que votre bonheur. N'êtes-vous pas la seule petite sœur qu'il ait au monde.

— Oh! Jérôme, je n'ai pas pu m'en empêcher, sanglota Elmire.

— C'est tout naturel. Allons ne pleurez pas. Je travaillerai tant que je gagnerai de quoi vous donner une maison et des meubles, quand vous vous marierez, pour que vous ne veniez pas à lui les mains vides.

— Mais vous même? Vous vous marierez, Jérôme? dit Elmire, qui avait bâti tout un roman pour son frère et Lucile, après le soir du bal.

— Non, répliqua-t-il d'un ton ferme, je ne me marierai jamais. Tous les sous seront pour ma petite sœur.

Il s'efforça de rire. Mais ce soir-là, tandis qu'Elmire dormait dans sa petite chambre, bercée des plus doux rêves, lui, éveillé, buvait à longs traits sa coupe d'amertume, plus amère comparée à la joie des autres.

Le désir de voir Lucile, de remplir ses yeux de sa beauté, devenait plus poignant à mesure que passaient les jours et les semaines, mais il n'y voulait point céder. Pourtant il avait sans s'en douter à lutter contre des facteurs inconnus — entre autres les ruses innocentes de la jeune fille elle-même. D'abord elle voulut espérer que la visite n'était que remise, qu'il viendrait bientôt la voir de son plein gré; mais au bout de peu de temps elle sembla comprendre qu'il n'en ferait rien et que c'était donc à elle qu'incombaient les premières avances. Puis la faute initiale était certainement de son côté. Résolue à faire amende honorable pour son manque de cordialité, elle guettait l'occasion de lui parler au sortir de l'église par les chemins. Son petit discours était tout préparé, mais l'occasion ne venait pas. Chaque dimanche, parée de ses plus beaux atours, elle part pour l'assemblée, mi-rose, mi-ange; mais aucun Jérôme n'était là pour admirer sa fraîche beauté, pour se brûler aux feux de ses timides regards. Et bientôt elle devint impatiente.

Le squire, vers ce temps-là, fit présent à sa fille d'un ravissant petit cheval blanc, tout pareil au palefroi d'une princesse de légende; et chaque jour il l'escortait à la promenade, monté sur le gigantesque bai qui s'énervait autant que son maître à ces lentes chevauchées sous les arbres; car tous deux ne goûtaient que les furieuses randonnées par monts et par vaux, le fusil à l'arçon et la cartouchière prête, à la poursuite du gros gibier. Mais que n'eût pas fait le squire pour sa Lucile? Et bientôt, grâce au petit cheval, elle trouva l'occasion rêvée, car il devenait plus difficile à Jérôme de l'éviter par les routes.

Comme il revenait de Dale, un soir, le jeune homme entendit tout à coup le pas des chevaux et il vit passer Lucile et son père. Lucile tourna vers lui son visage d'un blanc de perle au clair de la lune et le salua de la tête. Il lui rendit son salut, raidi sous son ballot de souliers; la jeune fille n'osa pas demander au squire de s'arrêter pour lui parler, mais un peu avant d'arriver:

— Est-ce qu'il va tous les soirs à Dale? demanda-t-elle d'une petite voix contenue.

— Qui donc? fit le squire.

— Jérôme Edwards.

— Non, je ne crois pas. Une fois tous les trois jours, je pense, quand les souliers sont finis. Il me semble le lui avoir entendu dire.

— C'est une bien longue course! fit Lucile en soupirant.

— Bah! ça ne peut pas faire de mal à un gaillard de cette taille, dit le squire en riant. (Il lança un curieux regard à sa fille). Qu'est-ce qui vous y a fait penser, ma jolie?, continua-t-il.

— Ne l'avons-nous pas dépassé sur la route?

— Peut-être bien. Oui, en effet, dit le squire.

Et ils continuèrent leur course le long de la route, éclairée par la lune.

— Voyez, pretty, on dirait la croupe de ce cheval pommelé que j'avais quand vous étiez petite, dit le bon squire, désignant de sa cravache l'ombre des feuilles sur le sable argenté.

Pendant deux jours, après cela, il ne remarqua pas que sa fille choisissait un autre chemin et une autre heure pour la promenade, et que le troisième jour, il lui plut d'aller sur la route de Dale après le coucher du soleil. Il ne remarqua pas non plus que de nouveau ils dépassaient Jérôme et que tout de suite après Lucile se déclarait fatiguée d'aller si vite et mettait son petit cheval au pas. Le bai fit mine de se cabrer et secoua très fort la tête quand le squire voulut aussi ralentir son allure.

— Oh! père, s'il vous plaît, allez en avant! dit Lucile de la petite voix qui semblait une flûte d'argent parmi les objurgations profondes du squire à sa monture.

— Et vous laisser. Que non pas! Voyons, Dick!

— S'il vous plaît, père! Dick me fait peur quand il se cabre comme ça.

— Ne pouvez-vous aller un peu plus vite, mignonne?

— Une minute seulement, père. Une petite minute, je vous en prie. Voyez, si Dick faisait peur à Fanny et qu'elle prenne le mors aux dents, je ne pourrais jamais la tenir, jamais. S'il vous plaît, père.

Le squire ne put refuser, car Dick, baissant la tête, rua et faillit s'emballer.

— Suivez-moi aussi vite que vous le pourrez, cria-t-il par dessus son épaule, tandis

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Euréka

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciatique, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystériestics douloureux, paralysie, anéstésie etc.

PRIX: nicklée **fr. 2.50**, argentée **fr. 5**, doublé or supérieur **fr. 8**. Envoi contre rembours. Prospectus gratis et franco

Seul dépôt:

Ls. ISCHI, fab, Payerne

CÉSAR CALDI
TANNERIE
DOMODOSSOLA

Vachette blanche cirée à prix très modérés

LOUIS CALDI

BORGOMANERO (Novare)

VINS ROUGES et BLANCS

Echantillons sur demande

Fusées Grêlifuges

qualité extra. Notice franco.

Petitpierre Fils & Co.

NEUCHATEL

Moteurs Deutz

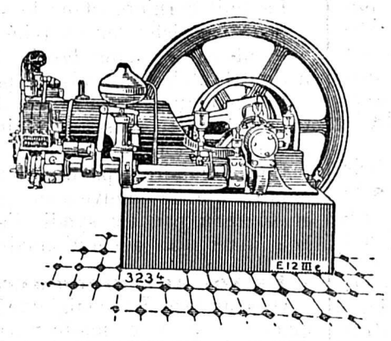

à GAZ, à BENZINE, à PETROLE etc.

Derniers modèles, avec *avantages inconnus jusqu'alors*

Moteurs à huile lourde Deutz

Frais de combustible moins élevés qu'avec n'importe quel autre moteur

Gasmotoren-Fabrik „Deutz" A.-G.

ZURICH

N'oubliez pas

d'acheter du **Café de Malt Kneipp Kahtreiner.** Vous ne vous repentirez pas d'en avoir fait l'essai.

GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège,
30 ANS DE SUCCES, contre
CATARRHES TOUX BRONCHITES
1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

L'ouvrier et les Veillées des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares ; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

Baume St-Jacques

de **C. TRAUMANN,** phcien, **Bâle**

Marque déposée

Remède souverain pour guérir toutplaie ancienne ou nouvelle, ulcérarations, brûlures, varices, pieds ouverts, éruptions, eczémas, dartres, hémorrhoïdes, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt général

Bâle, Pharmacie St-Jacques

Lausanne, Pharmacie place St-François. MORIN & Cie, Palud 21.

SAVON D'OR Schuler

Le gros morceau carré 40 ct.
Le double morceau 35 ct.
Jolies primes gratuites!

Occasion

A vendre faute d'emploi une capote de voiture en très bon état. S'adresser au Journal qui indiquera.

Institut SARINIA

Fribourg (Suisse), Rue du Temple, 15

Prép. rapide et approfondie: au Polytechnicum — aux Universités (Maturité) aux différents examens — **Cours de vacances** — Répétitions — Cours de langues.

H. Dr. BARONE, prof.

Grand magasin d'articles de pêche

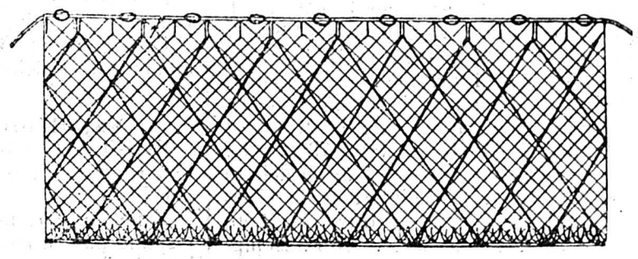

Montage de tramails spéciaux pour rivières *et de filets et lignes en tous genres.* Fabrication de nasses métalliques, *réparations de cannes à pêche, ligatures, etc. etc.* Filets en fil anglais. *Fournitures pour le montage. Liège de Sardaigne (mâle) en planches ou biguets.* Fabrication de poissons artificiels perfectionnés et de montures soignées. *Catalogue illustré gratis et franco. Devis et renseignements par retour.*

PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud)

Etiquettes de vin

en tous genres

En vente à l'Imprimerie GESSLER

La neurasthénie rurale

Il faut se résoudre à le reconnaître: la neurasthénie fait des progrès dans les campagnes. Un médecin, le docteur Belbèze, qui a étudié pendant huit ans quatre ou cinq communes de la région garonnaise, entre Agen et Montauban (France) nous apprend que dans certaines régions, 30 pour cent des paysans sont atteints de neurasthénie et que cette proportion va croissant d'année en année. Révélation d'autant plus dramatique qu'elle jette un jour nouveau sur le seul problème réellement angoissant qui se pose aujourd'hui en France: celui de la dépopulation.

Le département de Tarn et Garonne, observé par le docteur Belbèze, est, en effet, avec Lot-et-Garonne et le Gers, celui où la dépopulation est le plus rapide. Dès 1842, on y constatait un excédent de 179 décès. Depuis 1870, cet excédent n'a fait que croître: il atteignait 834 en 1899. En 57 ans, de 1842 à 1899, le département a perdu 40,000 habitants. Cette perte coïncide avec une diminution sensible de la mortalité et paraît uniquement due à la faiblesse de la natalité. Or, de l'avis autorisé du docteur Belbèze, ce phénomène général est directement lié au développement de la maladie du système nerveux, que les médecins ont baptisée du nom générique de neurasthénie.

Que la population campagnarde de Tarn-et-Garonne soit profondément atteinte de ce mal, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute après avoir lu ce livre, nourri d'observations. Elle en présente d abord les symptômes physiques: insomnie et réveils anxieux, céphalée accompagnée de la sensation caractéristique du casque, désordre des fonctions digestives, troubles de la circulation, hypocondrie, etc. Les syptômes moraux ne sont pas moins nets. Les maladies de la volonté abondent, sous leur forme la plus morbide, certains malades allant jusqu'à se plaindre « de ne pas pouvoir même vouloir tout à fait ». L'émotivité est parfois si aiguë que la simple arrivée d'une lettre suffit à bouleverser l'existence du destinataire. Le docteur Belbèze a également constaté chez ses malades une anxiété chronique qui se traduit sous les formes les plus diverses, notamment par le fétichisme religieux et la maladie du scrupule. Bref, rien ne manque au tableau. Ces paysans n'ignorent aucune des angoisses morales et physiques qui semblent réservées aux victimes d'une culture raffinée.

Mais les manifestations sociales de cette neurasthénie sont plus graves encore à la campagne qu'à la ville. La plus générale d'entre elles est la peur endémique des responsabilités. La « lenteur à agir » si fréquente chez le paysan normal, devient, chez le paysan de Tarn et Garonne, une totale impuissance à prendre la moindre décision. Le docteur Belbèze a vu des cultivateurs négliger, par hésitation morbide, de faire leurs semailles en temps utile. D'autres fuyaient les champs pour la ville, afin d'éviter des risques plus ou moins imaginaires. Chez les politiciens de village, lorsqu'ils étaient névrosés, la peur maladive de l'électeur donnait naissance à une duplicité aussi maladroite que grotesque. C'est toutefois l'effroi devant les responsabilités familiales qui mérite surtout de retenir l'attention. Les mariages, précoces et nombreux, sont presque tous volontairement stériles après la naissance du premier enfant. Deux motifs principaux déterminent, d'après le docteur Belbèze, ces fâcheuses pratiques: la peur du qu'en-dira-t-on — car il est mal porté, paraît il, en Tarn et Garonne, d'avoir beaucoup d'enfants — et la peur de « faire des malheureux c'est-à-dire tout simplement d'avoir à peiner pour subvenir aux besoins d'une famille nombreuse. Dans les deux cas, ce n'est pas l'avarice du petit cultivateur, mais bien l'affaiblissement de la volonté de vivre qui explique la stérilité des unions.

Quelles sont les causes de cet abattement nerveux que l'on constate souvent dès l'âge le plus tendre? Celles que croit découvrir le docteur Belbèze sont toutes plausibles et intéressantes. Certaines paraissent être d'ordre économique. Le Tarn et Garonne s'est beaucoup appauvri depuis trente ans. Dans la carte dressée par M. Levasseur, à la suite de l'enquête de 1879-1881, le département figure parmi ceux où l'hectare vaut en moyenne plus de 2500 francs. Aujourd'hui, la terre n'atteint plus la moitié de ce prix. Les cultures du chanvre, du lin, du mûrier ont été successivement abandonnées: l'elevage s'est développé moins rapidement qu'ailleurs. Il en résulte pour le cultivateur garonnais une déchéance dont il souffre non seulement dans son goût du confort, mais dans son orgueil, et qui a pu user à la longue sa faculté de résistance.

Rien d'ailleurs ne le prépare à la lutte. L'éducation scolaire est plus encore l'éducation familiale amolissent les caractères au lieu de les tremper. En Tarn-et-Garonne, comme malheureusement dans beaucoup de campagnes, les paysans témoignent à leurs enfants une faiblesse déplorable. « On promet au petit garçon de le mener au café avec son papa, dit le docteur Belbèze; à la petite fille, de lui acheter une boîte de poudre de riz, des gants de peau, ou une toilette qui fera « crever de rage » toutes ses jeunes amies. On tentera de faire ainsi, par une initiation trop précoce, de petits hommes ou de petites femmes avant la puberté, hommes et petites femmes bien incomplets, puisqu'on leur laisse ignorer la douleur. » Dans les cas nettement morbides, on voit toute une famille de fermiers se laisser conduire par les caprices d'un gamin de quatorze ou quinze ans. Le mot de neurasthéniculture, qu'emploie le docteur Belbèze, n'est pas trop fort pour caractériser un genre d'education qui tue dans l'œuf tous les germes de volonté.

Restent les causes proprement physiques. La plus frappante est peut-être la consanguinité, qui est générale. Les habitants de la même paroisse se marient entre eux depuis plusieurs siècles. Un proverbe local dit:

Prends la fille de ton voisin,
Que tu vois passer chaque matin.

Les paysans garonnais s'inspirent encore de ce proverbe: un jeune homme qui prend femme dans un village voisin, épouse une « étrangère ». De là un appauvrissement du sang qui n'est sans doute pas sans relation avec la multiplicité des tares nerveuses. Il faut citer encore la fréquence du surmenage chez des gens adonnés aux durs travaux des champs, et surtout l'insuffisance de l'alimentation. Les névrosés se recrutent de préférence parmi les familles qui, par misère, par ignorance, se refusent les aliments indispensables à la répartition des forces. Si bien qu'une race déjà affaiblie par des siècles d'isolement, s'ingénie à amoindrir encore par un régime alimentaire défectueux, la force nerveuse qui pourrait seule lui permettre de se relever.

Cet état de choses est d'autant plus alarmant qu'il est difficile de le croire tout à fait exceptionnel. La campagne garonnaise est sans doute plus gravement atteinte que la plupart des autres terroirs. Elle n'est pourtant pas la seule où la stagnation de la population *soit* sensible et où les paysans offrent des symptômes de fatigue nerveuse. Il serait temps que l'on s'en préoccupât. Car le mal signalé n'est pas sans remède. Les paysans garonnais souffrent avant tout d'un dépérissement de la race. Rien ne serait plus aisé que de leur infuser un sang nouveau en faisant appel à l'immigration étrangère et en favorisant, par exemple, les colons espagnols qui ont déjà commencé à pénétrer dans le Gers. Un jour viendra sans doute où l'on comprendra que la France ne saurait combler les vides de certaines de ses campagnes sans installer, comme le Canada ou l'Argentine, des agences d'immigration dans les pays de race saine et prolifique. Ce qui est certain, c'est que la dépopulation a souvent des causes définies, saisissables, nullement fatales, et que par suite nous sommes à même de la combattre.

Vin Valtelline

Coire **S. P. Flury & Co.**

---

que le grand cheval s'élançait rageusement en avant.

La route faisait un coude à cet endroit et le squire disparut comme l'éclair. Lucile arrêta son cheval et attendit, immobile, dessinant sur le ciel une gracieuse statue équestre, elle n'osait tourner la tête, espérant et craignant à la fois de voir Jérôme arriver à sa hauteur. Mais point de Jérôme. « Je ne puis plus attendre », pensa-t-elle en se retournant, et le voyant loin en arrière, elle dirigea son cheval droit vers lui, puis s'arrêtant.

— Bonsoir, dit-elle d'une voix émue.

— Bonsoir, répliqua Jérôme.

Il lui fallut un tel effort pour parler que sa voix lui parut dure et rauque comme une trompette. Lucile oublia son joli petit discours.

— Je voulais vous dire que je regrette de vous avoir offensé, fit-elle faiblement.

Jérôme ne comprit pas ce qu'elle lui disait; à vrai dire, ce ne fut que plus tard, en y pensant, qu'il saisit le sens des paroles qu'elle lui avait adressées. Il voulut parler et ne fit entendre que quelques sons inarticulés.

— J'espère que vous ne m'en voudrez pas, continua Lucile.

Jérôme demeura confondu. Il salua de nouveau, raide et silencieux. Lucile n'ajouta plus rien. Elle remit son petit cheval en marche et suivit son père.

Dans ce temps-là, Lucile employait plusieurs heures chaque jour à broder sur des carrés de drap de couleurs tendres une infinité de petits chiens à longues oreilles, oiseaux voletant de branches en branches, corbeilles de fleurs renouées de rubans, guirlandes de roses et de myosotis. La chère petite nourrissait l'ambition de broder tout un meuble de salon ainsi que l'avaient fait certaines de ses compagnes du pensionnat; il y avait au fond de son esprit comme une idée vague que ce meuble pourrait un jour ajouter de l'élégance à quelque demeure de rêve où elle allait vivre...

Lucile, dans son innocence, avait toujours considéré son mariage futur comme une chose certaine, et elle supposait qu'elle aurait une maison à elle, tout près de celle de son père. En commençant sa broderie, elle l'avait vue garnissant une petit parloir imaginaire, dans cette demeure idéale, et elle n'avait pas reculé devant la présence dans ce parloir d'une imposante figure masculine — mais si indistincte celle-ci, devant sa timide imagination virginale, que ce n'était presque que l'ombre d'une ombre. Et voici que l'ombre devenait substantielle, prenait corps. Lucile commença à se demander si Jérôme Edwards aimait les sièges brodés ou s'il les trouvait ridicules. Souvent, au lieu de compter ses points elle s'arrêtait, sa joue satinée appuyée sur sa main blanche, et demeurait ainsi de longs moments, ses boucles blondes ombrageant son visage pensif et ingenu. Abigael, qui l'observait à la dérobée, se disait, en partie par l'intuition de son cœur maternel, en partie grâce à la lumière de ses propres souvenirs, que si la chose était possible, elle penserait que le cœur de la jeune fille était pris. Mais elle savait que Lucile avait repoussé tous les adorateurs qui s'étaient offerts déjà; et ici elle ne voyait guère que Laurence Prescott de présentable. Il ne s'était pas beaucoup montré ces temps-ci. Se pouvait-il que l'enfant se tourmentât de son absence? Abigael, prudemment, sonda la profondeur du cœur de Lucile, et eut la satisfaction de n'y point trouver l'image du jeune Prescott

— Laurence est un très gentil garçon, dit Lucile; c'est dommage qu'il ne soit pas un peu plus grand et qu'il ressemble tant à son père. Mais il est bien gentil tout de même. Je trouve qu'il pourrait venir me chercher quelque fois, pour épargner à père la peine de m'accompagner à cheval; je préfère bien être avec père, mais je sais qu'il n'aime pas se promener tranquillement sur les routes. Laurence disait qu'il voulait monter avec moi tout l été C'est drôle qu'il ait cessé de venir, n'est-ce pas, mère?

— Il est peut-être occupé. Je l'ai vu passer en voiture avec le docteur, dit Abigael.

— Ah! c'est sans doute cela, fit Lucile avec calme.

Et elle demanda conseil sur la nuance à choisir pour les oreilles du petit chien à yeux de perles qu'elle était en train de broder.

« Lucile est transparente comme le cristal, pensa sa mère. Elle ne pourrait pas parler de Laurence Prescott de cet air-là si elle l'aimait — et il n'y a que lui ici.

Abigael Merritt, esprit délié et tendre mère, se persuada que sa fille souffrait seulement de ces mélancolies passagères, de ces rêves imprécis, naturels à une âme vierge arrivant au seuil de la vie. « J'étais ainsi avant l'apparition d'Eben », pensait-elle; et elle soupirait avec un peu de honte et d'impatience qu'elle-même et sa fille dussent s'incliner devant certaines nécessités de leur nature humaine. Abigael Merritt n'avait jamais été une rebelle, mais il y avait en elle des possibilités de révolte. Elle se rappelait bien ce qu'elle avait dit à sa propre mère, quand ses rêveries vagues durent s'évanouir pour faire place à la robuste personnalité du squire.

— Il me plaît; et puisqu'il me plaît il faudra bien que je l'épouse. Mais je hais de lui céder, mère.

Et regardant sa fille, si belle, si pure, si fragile et si chaste, il lui semblait qu'un amour terrestre la profanerait en l'effleurant, comme une main brutale meurtrit une fleur ou l'aile d'un papillon. Elle aurait voulu la prendre et la cacher bien loin, afin que nul autre amour que le sien n'osât l'approcher. Mais elle se consolait en pensant qu'aucun amoureux ne se profilait encore sur l'horizon de Lucile, ne se rendant pas compte qu'une âme humaine n'est jamais parfaitement transparente, et qu'un voile couvre souvent ses désirs les plus sacrés, même vis-à-vis de soi-même. Sa fille, levant sur elle avec candeur ses limpides prunelles, et répondant à ses questions comme un oiseau siffle à l'appel, sa fille lui était aussi mystérieuse que si elle eût été cachée au fond du tombeau. Elle ne pouvait même déchiffrer les hiéroglyphes de cette jeune vie par la clef de sa propre nature.

Le lendemain du jour où Lucile parla à Jérôme sur la route et n'aboutit à rien, elle prit sa broderie et s'en fut voir miss Camilla. Elle avait conçu un plan dont la duplicité l'épouvantait; mais elle n'était plus à s'arrêter à une bagatelle. Il faisait beau et chaud et elle réussit sans peine à conduire miss Camilla sous la tonnelle.

Rien n'était changé dans la vieille demeure. L'antique jardin, derrière la maison, était intact, et chaque fois qu'elle y pénétrait, Lucile croyait respirer le parfum de son enfance; mêlé à l'ardente poésie des roses et des œillets, à la pénétrante douceur du réséda, à l'âcre senteur du buis, à l'enivrante haleine du lys, un soupçon de thym et de lavande qui, dans la folle symphonie des odeurs, mettait une note saine et franche qui semblait la voix même de la raison.

Du fond de sa tonnelle ombreuse, elle voyait se dérouler sous son œil rêveur le même carnaval fleuri, les corolles paraissaient flotter dans l'air, sans tige, tant elles se balançaient gaiement sous la brise, avec leurs ailes bleues, roses, blanches et violettes, éblouissaient le regard de leur flamboyant coloris, se détachant en touffes, en rosettes et en bouquets soyeux sur le fond verdoyant des charmilles, se dressant sur leurs hampes vertes, droites comme des épées.

Cinq ou six chats jaunes, d'une race fameuse dans le pays et qu'on avait toujours vue chez les Merritt, apparurent bientôt dans le sentier, et de leur pas silencieux et prudent, vinrent aussi s'asseoir pour faire la sieste.

(à suivre)